

[Text]

automatic weapons for NATO allies and other close defence partners. In contrast, our allies can sell their automatic weapons to the Canadian forces.

This anomalous situation must be corrected for Canadian producers to remain competitive and able to contribute effectively to western defence industrial preparedness. It is of particular concern to two Canadian companies, Diemaco of Kitchener and General Motors (Diesel Division) of London, Ontario.

As Senator Kelleher indicated in his remarks to the Senate this morning, Diemaco is attempting to win a contract to sell its automatic firearms and other small arms to the Netherlands. General Motors has a contract to sell light armoured vehicles armed with automatic weapons to Saudi Arabia. Neither can proceed unless the anomalous situation created by the 1977 amendments to the Criminal Code is corrected. At stake are 150 jobs in Kitchener and 700 jobs in London, plus further work and industrial benefits at subcontractors across Canada. Adoption of Bill C-6 will enable Diemaco and General Motors to proceed with these export opportunities.

The economic and industrial objectives of Bill C-6 are clear, and the proposed sales to the Netherlands and Saudi Arabia figured prominently in debates in both the House of Commons and the Senate. I am concerned, however, that other objectives have been overlooked. Let me comment on them.

The first is defence. Canada's defence depends not just on military preparedness but also on industrial preparedness. Canadian industry must be able to help meet equipment requirements of the Canadian forces and those of our allies and close defence partners. The 1987 Task Force on Defence Industrial Preparedness reported on the weaknesses of the Canadian defence industrial base. It recommended that Canada continue to pursue cooperative arrangements with our allies in the interests of rationalization, standardization and interoperability. Bill C-6 will help meet this objective by enabling Diemaco and General Motors to export to our allies and close defence partners.

The importance of working closely with our allies in defence production must not be underestimated. Like other Canadian manufacturers, Diemaco and General Motors must export to survive. They cannot remain competitive and economically viable on the basis of Canadian requirements alone. This was recognized when the former Liberal government supported Diemaco and General Motors with government funds for their production facilities, both of which are world class. The problem is that neither can at present export, and Bill C-6 will correct that.

The second point I want to make is under the broad question of arms control. As Senator MacEachen has noted, the government could have proceeded by amending the Criminal Code

[Traduction]

trier canadienne d'exporter ou de réparer des armes automatiques pour les alliés de l'OTAN ou nos autres partenaires sur le plan de la défense. Par contre, nos alliés peuvent vendre leurs armes automatiques aux Forces canadiennes.

Nous devons corriger cette anomalie de façon à ce que les producteurs canadiens puissent rester compétitifs et contribuent efficacement à la préparation industrielle de la défense de l'Occident. Cette question intéresse particulièrement deux compagnies canadiennes, Diemaco, de Kitchener et General Motors Diesel Division, de London en Ontario.

Comme le sénateur Kelleher l'a fait valoir au Sénat, ce matin, Diemaco cherche à décrocher un contrat pour vendre ses armes à feu automatiques et d'autres petites armes aux Pays-Bas. General Motors a signé un contrat pour vendre des véhicules blindés légers équipés d'armes automatiques à l'Arabie Saoudite. Ni l'une ni l'autre de ces entreprises ne peut conclure un marché avant que les anomalies créées par les modifications apportées en 1977 au Code criminel ne soient corrigées. Il y a 150 emplois en jeu à Kitchener et 700 à London, sans compter les contrats que cela apporterait aux sous-traitants de toutes les régions du pays. L'adoption du projet de loi C-6 permettra à Diemaco et General Motors d'exploiter ces possibilités d'exportation.

Les objectifs économiques et industriels du projet de loi C-6 sont parfaitement clairs et l'on a amplement fait mention des marchés avec les Pays-Bas et l'Arabie Saoudite au cours des débats à la Chambre des communes et au Sénat. Je crains toutefois que l'on ait oublié certains autres objectifs dont j'aimerais vous parler.

Prenons d'abord la défense. La défense du Canada dépend non seulement de sa préparation militaire, mais également de sa préparation industrielle. L'industrie canadienne doit pouvoir contribuer à satisfaire aux besoins d'équipement des Forces canadiennes ainsi qu'à ceux de nos alliés et de nos partenaires dans le domaine de la défense. Le Groupe de travail de 1987 sur l'état de préparation de l'industrie de défense a signalé des faiblesses sur ce plan. Il a recommandé que le Canada continue à conclure des ententes de coopération avec ses alliés de façon à favoriser la rationalisation, la normalisation et la coordination. Le projet de loi C-6 nous aidera à atteindre cet objectif en permettant à Diemaco et General Motors d'exporter leurs produits à nos alliés et partenaires sur le plan de la défense.

Il faut bien souligner à quel point il est important de travailler en collaboration étroite avec nos alliés en ce qui concerne la production de défense. Comme d'autres fabricants canadiens, Diemaco et General Motors doivent exporter pour pouvoir survivre. Ces compagnies ne peuvent pas rester compétitives et rentables uniquement grâce au marché canadien. L'ancien gouvernement libéral a reconnu cette réalité en finançant les installations de production de Diemaco et General Motors qui sont des fabricants de calibre international. Le problème est qu'à l'heure actuelle ni l'un ni l'autre ne peut exporter, une situation à laquelle le projet de loi C-6 remédiera.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question du contrôle des armements. Comme l'a souligné le sénateur MacEachen, le gouvernement aurait pu se contenter de modifier le Code cri-